

Image not found or type unknown



Respect du bail de location

Par **sacha677**, le **16/10/2019** à **22:49**

Bonjour,

J'ai signé un bail mentionnant un cellier. Lors de la remise de l'appartement, ce dernier ne comportait pas de cellier. J'ai prévenu l'agence et elle m'a répondu qu'il y avait une erreur dans le bail. Cependant le bail a été signé avec le cellier. Puis-je demander une baisse de loyer ou autre chose ?

Merci.

Par **janus2fr**, le **17/10/2019** à **06:16**

Bonjour,

Effectivement, dans la mesure où vous ne pouvez pas jouir de la totalité de la chose louée, le loyer doit être revu à la baisse proportionnellement au manque de jouissance.